

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 10/2026

OBJET : SDED – DEMANDE DE COFINANCEMENT D'UNE PRESTATION INTELLECTUELLE PREALABLE A LA RENOVATION DU GYMNASE MARCEL BANC

L'an deux mil vingt-six, le 9 février à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de MERCUROL-VEAUNES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de M. Michel BRUNET, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 2 février 2025

Présents : BRUNET Michel, BLAISE Véronique, FAURE Christophe, ACHARD Laure, DAUJAN Nicolas, VIGNE Amélie, FLEURET Alain, BARBE Sabrina, BARRE Sylvie, BERTUCCI Sandrine, BETTON Daniel, CHALAYE Franck, DESSITE Alain, FAURE Nathalie, GRANGER Véronique, GUILLAUME Stéphanie, LAFOND Florian, MARKARIAN Jean-Maurice, ORIOL Maurice, PONSON Aline, THEOLAIRE Joël.

Excusés : SANDON Alain pouvoir à BLAISE Véronique, BRESCIANI Gaël pouvoir à MARKARIAN Jean-Maurice, MINGORANCE Anita pouvoir à BRUNET Michel, BOUCHER-BARBAZANGES Garance, MAUSSERT Karine, TERRAS Tanguy.

Mme BARRE Sylvie est désignée Secrétaire de Séance.

En vertu des articles L2224-31 et L2224-34 du CGCT qui fixent le cadre des actions relatives aux économies d'énergie que peuvent faire réaliser les Autorités Organisatrices de Distribution de l'Energie (AODE), Territoire d'énergie Drôme - SDED a adopté, en Comité Syndical du 28 septembre 2021, le règlement de sa Compétence Efficacité Energétique.

Par délibération du 11 décembre 2025, la commune de Mercurool-Veaunes adhère à cette compétence, à travers sa formule « Energie Plus », lui donnant notamment accès au cofinancement d'une « étude d'aide à la décision de travaux énergétiques préalable » à la rénovation d'un bâtiment communal.

La commune de Mercurool-Veaunes projette des travaux sur le bâtiment du gymnase Marcel Banc.

Pour ce faire, la commune sollicite auprès de Territoire d'Energie Drôme – SDED, une prestation intellectuelle d'aide à la décision, cofinancée par les deux parties

LE CONSEIL,

Compte tenu de ces éléments,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, Décide :

- D'autoriser le Maire à solliciter auprès de Territoire d'énergie Drôme – SDED le cofinancement d'une étude
- D'autoriser Territoire d'Energie Drôme SDED à engager une consultation, et à passer commande de la prestation intellectuelle. Le choix du prestataire sera soumis à l'avis de la Commune, par mail avant signature. A réception, la Commune dispose d'un délai de 3 jour ouvré pour formuler des observations. En l'absence de retour, le marché sera notifié au prestataire retenu.
- Que la commune prendra à sa charge 30% du montant TTC de la prestation.

Ainsi fait et délibéré, à Mercurool-Veaunes, les jour, mois et an susdits.

Envoyé en préfecture le 10/02/2026
Reçu en préfecture le 10/02/2026
Publié le 10/02/2026
ID : 026-200056547-20260210-DE_2026_10-DE

Le Maire,
Michel BRUNET

